

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2499

présenté par
M. Estrosi

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« électricité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 28 :

« , sous réserve qu'il n'y ait aucun impact sur le prix de l'électricité, ni sur les émissions de gaz à effet de serre, ni sur la sécurité d'approvisionnement ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le débat sur la transition énergétique s'est focalisé sur l'électricité et le nucléaire en particulier. Or, l'électricité n'est qu'une partie de notre consommation énergétique et n'est pas l'enjeu principal de la transition. Aujourd'hui, le mix énergétique français est avant tout composé d'énergies carbonées (70 %), polluantes et importées. De plus, dans un marché européen de l'électricité en crise, le nucléaire français est un facteur de stabilisation pour nos voisins et un moyen de protéger les français contre l'« insécurité » en matière d'approvisionnement énergétique.

Aussi, l'objectif de réduire de 50 % la part du nucléaire dans la production électrique ne doit pas se faire au détriment du portefeuille des français, ni de celui de nos entreprises, ni au détriment de l'environnement et de notre approvisionnement. En effet, les ménages français payent aujourd'hui leur électricité 40 % moins chère que leurs voisins européens, et les entreprises françaises 35 %.

Pour autant, depuis que l'Allemagne a annoncé son souhait de sortir du nucléaire, les émissions de CO2 ont progressé, tout comme la consommation d'énergie par habitant. En outre, l'Allemagne est aussi le pays où les prix de l'énergie ont le plus augmenté.

Le présent amendement vise donc à inscrire dans la loi les objectifs précédemment énoncés.